



2023/2129(DEC)

25.1.2024

AVIS

de la commission du développement régional

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022, section III - Commission et agences exécutives
(2023/2129(DEC))

Rapporteur pour avis: Younous Omarjee

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission du développement régional invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. rappelle que les dépenses de cohésion sont fondées sur le remboursement et sont donc très complexes et plus sujettes aux erreurs que d'autres domaines de dépenses; reconnaît que la proximité de la clôture de la période 2014-2020, les flexibilités, les financements supplémentaires mobilisés au titre de l'initiative CRII(+), de l'action CARE et du dispositif REACT-EU, et la mise en œuvre parallèle de la FRR peuvent avoir contribué à accroître la pression sur les autorités de gestion et les bénéficiaires et, partant, le nombre d'erreurs;
2. souligne, à cet égard, les risques inhérents à ces activités simultanées pour tous les organismes chargés de la gestion et du contrôle de ces fonds et partage l'avis de la Cour des comptes selon lequel un soutien consultatif supplémentaire de la Commission aux autorités nationales serait nécessaire dans ce contexte particulier;
3. invite instamment la Commission à simplifier les procédures administratives afin que les fonds de la politique de cohésion soient dépensés de manière responsable et appropriée; souligne en particulier la nécessité de poursuivre la simplification des règles, de recourir davantage aux options simplifiées en matière de coûts et d'améliorer l'efficacité des contrôles ex ante et ex post;
4. prend acte de la déclaration de la Commission¹ qui indique qu'une attention particulière est accordée à la mise en œuvre du Fonds pour une transition juste (FTJ), les ressources de NextGenerationEU devant être utilisées d'ici à la fin de 2026, mais souligne que les progrès accomplis dans sa mise en œuvre et son taux d'absorption sont assez insuffisants;
5. se félicite de la flexibilité financière disponible dans l'utilisation des fonds de cohésion et souligne que cette flexibilité a permis à la politique de cohésion d'être en première ligne pour répondre à la crise de la COVID-19, aux urgences liées à la guerre et à la crise énergétique; rappelle toutefois que la raison d'être de cette politique est d'assurer une planification à long terme des mesures qui devraient renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale entre les régions européennes; estime que la politique de cohésion après 2027 doit offrir la flexibilité nécessaire dans l'utilisation des fonds afin de permettre aux États membres et aux autorités régionales et locales d'orienter les ressources de manière appropriée et fiable, toujours dans le respect des objectifs à long terme de la politique de cohésion;
6. rappelle que, sans préjudice de la nécessité d'aider les autorités, notamment les autorités locales et régionales, ainsi que les bénéficiaires à mieux respecter les règles de dépenses et à réduire au minimum les erreurs, les problèmes les plus urgents à traiter dans le domaine de la politique de cohésion sont la complexité excessive des règles et

¹ Réponses de la Commission aux principales observations de la Cour des comptes (gestion budgétaire et financière en 2022, p. 382)

procédures et la charge administrative disproportionnée qu'elles entraînent, ainsi que la nécessité de procédures plus souples et d'un ciblage efficace des fonds;

7. met également en évidence les problèmes récurrents résultant du détournement des fonds de cohésion vers d'autres domaines politiques, qui constitue une règle générale et non une exception, comme cela s'est produit récemment avec la proposition «STEP»;
8. souligne l'importance de la légalité et de la régularité des dépenses de cohésion ainsi que le rôle crucial que jouent les autorités de gestion et d'audit à cet égard; rappelle la nécessité de simplifier et de rationaliser les audits, en se concentrant sur ce qui est nécessaire pour lutter contre la fraude; rappelle en outre que, conformément au règlement portant dispositions communes pour la période 2021-2027, les autorités des États membres devraient notifier tous les cas de fraude présumée ou établie liés à des projets financés par l'UE qu'elles détectent, et ce même si cette détection a lieu avant que les dépenses aient été déclarées à la Commission;
9. souligne le rôle important de l'Office européen de lutte antifraude et du Parquet européen dans la protection du budget de l'Union; invite tous les États membres à rejoindre le Parquet européen; rappelle que, lors de sa comparution devant la commission du développement régional le 25 mai 2023, la procureure européenne a relevé que le système de gestion et de contrôle des dépenses de l'Union actuellement en place n'était pas conçu pour détecter les fraudes et que les audits ou les enquêtes administratives ne permettaient que rarement de détecter les délits financiers, qui revêtent souvent une dimension transfrontalière; souligne la nécessité de doter le Parquet européen des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions; est d'avis que le renforcement du Parquet européen permettrait au législateur de simplifier davantage le cadre réglementaire de la politique de cohésion afin d'améliorer la mise en œuvre des fonds;
10. se félicite de l'adoption de stratégies nationales de lutte contre la fraude par 24 États membres au total, car cela devrait renforcer la protection des intérêts financiers de l'Union; appelle à des efforts accrus dans la lutte contre la fraude au niveau de l'Union et des États membres;
11. se déclare préoccupé par les informations selon lesquelles la Commission prévoit de verser à la Hongrie les 6,3 milliards d'EUR suspendus de la FRR en échange de son approbation de l'aide à l'Ukraine; fait observer que les fonds suspendus ne devraient pas être débloqués pour la Hongrie tant que les mesures correctrices adoptées par le gouvernement hongrois ne se sont pas révélées efficaces dans la pratique;
12. relève que, selon le rapport annuel de la Cour des comptes européenne relatif à l'exercice 2022, le niveau d'erreur estimatif dans les dépenses relevant de la rubrique «Cohésion, résilience et valeurs» est de 6,4 % tandis que les estimations du niveau d'erreur établies par la Commission (1,8 % à 2,6 %) sont supérieures au seuil d'importance relative, mais nettement inférieures aux estimations de la Cour²; souligne que, bien que les deux institutions appliquent des méthodes différentes, l'écart croissant entre leurs évaluations, en particulier dans le domaine de la cohésion, suscite de vives

² Cour des comptes européenne, Rapport annuel sur l'exécution du budget de l'UE pour l'exercice 2022.

inquiétudes;

13. reconnaît que tant la Commission que la Cour des comptes ont identifié les dépenses inéligibles, les marchés publics, la piste d'audit et les aides d'État comme les principales sources d'irrégularités; souligne que les erreurs récurrentes, telles que les coûts et les projets inéligibles, pourraient être mieux traitées en aidant les autorités de gestion à réduire ces erreurs, mais que cela devrait se faire de manière à ne pas compliquer la gestion des fonds au détriment des autorités régionales et locales et des bénéficiaires finaux;
14. attire l'attention sur le risque accru de dégagements dans les années à venir et invite instamment la Commission à poursuivre et à renforcer sa coopération avec les États membres et les régions afin d'accélérer et de faciliter la bonne clôture, complète et correcte, de la période de programmation 2014-2020, en permettant à ces autorités de tirer les enseignements de la mise en œuvre de la période en cours;
15. s'inquiète du fait que la priorité qu'accordent les États membres à la FRR entraîne des retards dans la mise en œuvre des fonds au titre du RPDC pour la période 2021-2027; attire l'attention sur les faiblesses que la Cour des comptes a relevées dans la conception des mesures et des jalons et cibles qui les sous-tendent dans les plans de relance; souligne que ces derniers devraient définir clairement tous les jalons et cibles et fait observer que tous les problèmes concernant la fiabilité des informations présentées par les États membres dans leurs déclarations de gestion devraient être traités comme il se doit;
16. invite les États membres à accélérer l'investissement des ressources de cohésion en faveur de la création d'emplois, de la croissance économique, de la compétitivité des entreprises ainsi que de l'inclusion des groupes socialement vulnérables et invite instamment la Commission à prendre des mesures concrètes, telles que la mise en place d'un guichet unique qui consolide les informations relatives à tous les fonds disponibles, y compris des informations actualisées et détaillées sur les bénéficiaires;
17. souligne les conclusions du rapport spécial n° 09/2022 de la Cour sur les informations relatives aux dépenses climatiques pour la période 2014-2020 et se félicite que la Commission ait accepté³ les trois recommandations sur pertinence des financements agricoles du point de vue de l'action pour le climat, la nécessité d'améliorer la déclaration des dépenses climatiques et le lien entre le budget de l'UE et les objectifs climatiques et énergétiques;
18. souligne l'importance de la politique de cohésion dans la promotion de l'égalité de genres et regrette que le cycle budgétaire de l'Union n'ait pas suffisamment tenu compte de la question de l'égalité de genres et que la Commission n'a pas encore respecté l'engagement qu'elle a pris d'intégrer la dimension de genre dans le budget de l'Union; se félicite néanmoins que la Commission ait mis en place une méthode permettant de suivre les contributions de tous les programmes de dépenses de l'Union à l'égalité de genres dans le cadre pluriannuel 2021-2027 et que cette méthode ait été

³ Réponses de la Commission aux principales observations de la Cour (Résultats des audits de performance de la Cour, p. 388)

testée en projet pilote dans le projet de budget 2023.

**ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES
DONT LE RAPPORTEUR POUR AVIS A REÇU DES CONTRIBUTIONS**

Le rapporteur pour avis déclare, sous sa responsabilité exclusive, n'avoir reçu de contribution d'aucune entité ou personne devant être indiquée dans la présente annexe conformément à l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	23.1.2024
Résultat du vote final	+: 33 -: 0 0: 3
Membres présents au moment du vote final	Pascal Arimont, Isabel Benjumea Benjumea, Stéphane Bijoux, Vlad-Marius Botoș, Corina Crețu, Rosa D'Amato, Christian Doleschal, Matthias Ecke, Mircea-Gheorghe Hava, Peter Jahr, Manolis Kefalogiannis, Elżbieta Kruk, Cristina Maestre Martín De Almagro, Nora Mebarek, Eric Minardi, Andželika Anna Możdżanowska, Niklas Nienaß, Andrey Novakov, Younous Omarjee, Witold Pahl, Alessandro Panza, Tsvetelina Penkova, Wolfram Pirchner, Caroline Roose, Marcos Ros Sempere, Monika Vana
Suppléants présents au moment du vote final	Franc Bogovič, Daniel Buda, Isabel Carvalhais, Sandro Gozi, Denis Nesci, Mauri Pekkarinen, Rovana Plumb, Bronis Ropė
Suppléants (art. 209, par. 7) présents au moment du vote final	Jordi Cañas, Marie Dauchy

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

33	+
ECR	Andželika Anna Mozdżanowska
ID	Marie Dauchy, Eric Minardi
PPE	Pascal Arimont, Isabel Benjumea Benjumea, Franc Bogovič, Daniel Buda, Christian Doleschal, Mircea-Gheorghe Hava, Peter Jahr, Manolis Kefalogiannis, Andrey Novakov, Witold Pahl, Wolfram Pirchner
Renew	Stéphane Bijoux, Vlad-Marius Botoş, Jordi Cañas, Sandro Gozi, Mauri Pekkarinen
S&D	Isabel Carvalhais, Corina Creţu, Matthias Ecke, Cristina Maestre Martín De Almagro, Nora Mebarek, Tsvetelina Penkova, Rovana Plumb, Marcos Ros Sempere
The Left	Younous Omarjee
Verts/ALE	Rosa D'Amato, Niklas Nienäß, Caroline Roose, Bronis Ropé, Monika Vana

0	-
----------	----------

3	0
ECR	Elzbieta Kruk, Denis Nesci
ID	Alessandro Panza

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention